

**Zeitschrift:** Le conteur vaudois : journal de la Suisse romande  
**Band:** 56 (1918)  
**Heft:** 13

**Artikel:** La préférence  
**Autor:** [s.n.]  
**DOI:** <https://doi.org/10.5169/seals-213805>

#### Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

#### Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

#### Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

**Download PDF:** 09.02.2026

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

Il installa la vache dans l'étable, du côté de celle qui y était déjà.

Il faisait une chaleur terrible, ce jour là, on était au mois d'août. M. le curé eut pitié de ses bêtes et ouvrit la porte pour aérer l'écurie. Malheureusement, il avait oublié de les attacher. Or la nouvelle venue s'ennuyant de son ancienne écurie sortit et entraîna à sa suite l'autre vache. Toutes deux commencèrent à mugir devant l'étable du paysan. Grande surprise du paroisiens généreux qui ne pouvait en croire ses yeux.

« C'est donc vrai s'écria-t-il, ce que M. le curé nous a dit, que tout ce que nous donnerions à l'Eglise, nous serait rendu à double — ! C. P.

#### UNE PAGE DE L'HISTOIRE NEUCHATELOISE

##### Récit du sergent Dubois

###### IV

**D**ERRIÈRE la barricade, sont massés les royalistes qui, l'arme au pied, attendent le signal pour ouvrir le feu. Soudain, un ordre bref est donné, le tambour bat la charge et le clairon égrène quelques notes aiguës, puis les républicains s'élancent à l'attaque ! L'heure est tragique et solennelle ; sur la terrasse et aux fenêtres du château, quelques fusils s'abaiscent. Le maître canonnière Borel du Cachot, près de la Brévine, un *Bédouin* acharné et dévoué à la cause, les bras en croix et un boutefeu à chaque main, s'avance ; sa haute stature se dessine nettement entre les deux canons ; il va mettre le feu aux pièces qui sèmeront la mort dans les rangs républicains : la mitraille va « balayer » la rue ! C'est alors que le brave sapeur Maillezaz, bondissant comme un tigre, s'élance sur la barricade ; il arrive le premier au sommet ; sa redoutable hache, maniée avec sûreté et coup d'œil, s'abat sur le canonnière avant que celui-ci ait eu le temps d'approcher la mèche allumée ; sa tête tranchée d'un seul coup roule à quelques pas et le corps s'affaisse dans une mare de sang !... La patrie républicaine est sauvée, et en poussant un hourrah formidable, les patriotes pénètrent dans la place, dont ils se rendent rapidement maîtres. Les *Bédouins* qui n'ont pu fuir sont faits prisonniers.

Un caporal et quatre hommes découvrent, caché dans une embrasure, Pourtalès-Steiger. Ils vont, dans leur excitation, lui faire un mauvais parti, lorsque le colonel Denzler intervient en faveur du vaincu, et dans un élan de générosité digne de tout éloge, il lui sauve la vie et se contente de le retenir prisonnier.

Dubois reconnaît parmi les morts qui sont couchés sur la terrasse du château, le corps d'un lieutenant de carabiniers ; c'est Houriet, de Boudry. Sa poitrine est trouée de trois balles et on voit que les coups de feu ont été tirés avec une rare précision par des mains habiles. Houriet avait des idées républicaines, mais, par une fatalité du sort, il avait dû céder aux injonctions de son père ; il s'était, sans enthousiasme aucun du reste, et à contre-cœur même, rallié aux royalistes. Il avait payé son geste de sa vie. Jusqu'alors cet officier, remarquable par son talent, avait été aimé et respecté de ses hommes, mais il est à présumer que ceux-ci s'étaient fait un devoir sacré de punir le transfuge de leurs propres mains.

Le gouvernement républicain est rétabli et l'Assemblée fédérale devait décreté quelques jours plus tard que les patriotes neuchâtelois avaient bien mérité de la Patrie.

Dubois et son ami Lecoultral fêtèrent joyeusement la victoire et la rentrée au Locle fut triomphale.

Nous ne parlerons pas des événements déjà connus qui suivirent et transportons-nous au camp de Thoune quelques années plus tard. Nous y retrouvons, à un cours de répétition, de vieilles connaissances. Dubois est sergent-ma-

jor ; sa compagnie, en colonne par peloton, va être inspectée par Ami Girard, qui est devenu colonel fédéral. La troupe est remarquable par sa bonne tenue et des félicitations méritées lui sont adressées. Il y a toutefois une exception : un sapeur va être puni ; lui seul n'est pas en ordre : sa hache fait contraste par l'état lamentable dans lequel elle se trouve ; le tranchant, loin de reluire comme le pur acier, est, au contraire, maculé de rouille. L'affaire de cet homme est mauvaise ; chacun sait que si le colonel est bon, il est aussi sévère et juste...

— « *Sergent-major, prenez note de cet homme* », puis se tournant vers le sapeur : « *Comment t'appelles-tu ?* »

— *Maillezaz ! mon colonel.*

— *Tu me feras six jours de cachot, et la hache sera réparée à tes frais !*

— *Mon colonel, je subirai ma peine, mais permettez-moi de conserver ma hache telle qu'elle est ! C'est la hache qui a tranché la tête à Borel !* »

A l'ouïe de ces paroles, Ami Girard, dominé par l'émotion, saute à bas de son cheval et donne l'accolade au brave sapeur qui ne revient pas de son étonnement et ne peut contenir une larme.

— « *Garde ta hache, mon ami, la patrie tout entière te doit sa reconnaissance.* »

La fin de la journée se passa en une fête en l'honneur du héros et présidée par le brave colonel.

— C'est ainsi que le sergent Dubois termina son récit !...

— « *Et c'était le beau temps !* » concluait-il en clignant de l'œil et en redressant sa haute stature.

GUIBERT.

*Rectification.* — Dans le numéro du 23 mars de notre journal, page 3, 5<sup>e</sup> ligne, il s'est glissé une erreur, c'est « morbier » et non mortier, qu'il faut lire.

#### LE LIEUTENANT MOJON

##### Patois de Valangin (Neuchâtel).

**C**HA-DEVANT, à Vaudégin, è l'y a de cet, qui dize, cent ans, oncoré mai qu'i creye, è l'y avé on lieutenet qu'étais à nom David Mojon ; c'étais éna dget d'esprit, gros d'façon, gros bouén homme ; mā è l'avé éne infirmité, lé z'où rudge ; lè maïdje n'y avan ré poui, d'façon qu'é l'étais gros pouet. Alors de célaque, on viadge qu'é l'étais en djustize, è l'y ou do d'lieu que vegniré a piai ; i ne poui pas vo dire porquiet è s'contreyive : c'étais pou d'affaire, puisque monsieul le lieutenet lè djudja vitamet tot de par liu. Alors de cé, stu que creyé que l'étais z'eu condân-nà à tort, eqminça à ron-nà tot pian. Topari, monsieul Mojon, que croû compredre qu'é prédgivé<sup>8</sup> dou rudge, lli dsa :

— Qu'est-ce que c'est ? malheureux, je crois que tu me reproches mes yeux rouges !

L'autre, qu'étais gueurgne<sup>4</sup> qmet on petou, répongna :

— Tot le contraire, monsieul le lieutenet, i vo lè qvesse qmet on bouénié à ma gorde<sup>5</sup>.

Epoui è s'dépatcha d'evri la porte por sé d'allâ sin mettre lè do pi det on sulâr.

**La préférence.** — Un jeune homme, en âge de s'enrôler, passe la visite sanitaire. Il est déclaré apte au service. Lorsqu'il s'agit de l'inscorporer, l'officier enrôleur lui demande :

— Avez-vous une préférence ?

— Une préférence ?...

— Mais oui, désirez-vous être incorporé dans une « arme » plutôt que dans une autre ?

— Ah ! bon, bon ; je comprends. Eh ! bien, oui, je voudrais être dans la landwehr, parce qu'on y fait moins de service.

<sup>1</sup> Les yeux. — <sup>2</sup> Au plaid, à l'audience. — <sup>3</sup> Qu'il partait. — <sup>4</sup> Gringe. — <sup>5</sup> Je vous le souhaite comme un beignet à ma gorge.

#### L'ŒUVRE NATIONALE DE M. ARTHUR ROSSAT

##### II

**C**ES préliminaires, ce sont deux volumes pleins de promesses, l'un synthétique et paré d'une grande érudition, *La chanson populaire dans la Suisse romande*, thèse de doctorat ès-lettres, présentée à l'Université de Genève. C'est une attrayante et instructive introduction à la série annoncée. L'auteur, après avoir mis sous les yeux du lecteur une copie bibliographie du sujet, qui ne compte pas moins de 107 numéros, lui explique ce que l'on doit entendre exactement par ce terme courant *chanson populaire*, ce qu'elle est dans son texte et dans sa mélodie. Le volume est divisé en deux parties : I. *Ce que notre peuple chante*. II. *Comment notre peuple chante*. Tandis que la seconde partie est d'un accès plus difficile d'une lecture plus laborieuse aux profanes initiés aux secrets ou tout simplement aux lois de la prosodie, du rythme et de la musique, la première partie contient les chapitres les plus attachants, traitant tour à tour des origines historiques et géographiques de la chanson populaire, de ses divers modes de propagation, de la tradition écrite ou par la tradition orale, de divers thèmes qui lui servent de sujet. Ainsi d'établir l'inventaire du répertoire romand actuel, dans la série de volumes dont le premier a paru à peu près en même temps que l'ouvrage introductif, M. Rossat a essayé de faire une classification qu'il donne, il a soin nous en avertir, à titre provisoire pour le moment.

Il divise ce répertoire en dix groupes, selon le caractère de la chanson, et le passe en revue sous les rubriques suivantes :

1<sup>o</sup> Chansons narratives, épiques et tragiques, complaintes profanes et religieuses, noëls chantés de fête.

2<sup>o</sup> Chansons anecdotiques et satiriques.

3<sup>o</sup> Chansons d'amour et de mariage.

4<sup>o</sup> Chansons militaires et chansons historiques.

5<sup>o</sup> Chansons de métier.

6<sup>o</sup> Chansons à boire et chansons grivoises.

7<sup>o</sup> Chansons à danser.

8<sup>o</sup> Berceuses et rondes enfantines.

9<sup>o</sup> Romances, pastorales, barcarolles.

10<sup>o</sup> Chansons patriotiques et politiques.

Cette intéressante revue faite, l'auteur se donne encore la peine d'examiner succinctement le caractère spécial de l'ensemble du répertoire particulier de chacun des cantons romands. Ne saurait-on omettre de signaler, entre autres deux pages de considérations sur le rôle social d'autrefois de la chanson populaire.

Le premier volume analytique, paru en 1891 également, dans la collection des *Publications de la Société suisse des traditions populaires* (volume XIII, le premier en français), est consacré aux *Chansons traditionnelles*. Suivralement, ce sera le tour des *Chansons lyriques* des *Romances*, puis des *Chansons suisses*. Les documents recueillis par M. Rossat ne comprennent pas moins de 5000 chansons et leurs mélodies recueillies dans tout le pays romand. Souhaitons qu'il en puisse mener la publication à bonne fin, pour le plus grand profit des lecteurs romands, et que le public fasse à ses livres l'accueil enthousiaste qu'ils méritent. Par les travaux, M. Rossat et ses collaborateurs bien mérité de la Patrie !

Seraït-ce trop demander à l'auteur, de lui primer le désir qu'après avoir voué si longtemps sa sollicitude inlassable à l'égard des chansons et des chanteurs du peuple, il veuille aussi jeter un coup d'œil sur ceux qui en quelque sorte pour une part les semeurs de la riche moisson récoltée. J'ai désigné les plus populaires, humbles piocheurs de rimes ignorés pour la plupart. Ce ne serait pas